

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VEEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 07 DÉCEMBRE 2021

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 14
Absents excusés : 1

Date de convocation : 29 novembre 2021

Etaient présents : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; Mme Charlotte BECKER ; M. Raymond BECKER ; Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; Mme Pauline GUILBERT ; Mme Cathy LECUYER ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Patricia MELY ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE ; Mme Karine WEBER ; M. Dominique WEYANT.

Etaient absents excusés : M. Damien FANCELLO.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 18 octobre 2021.

Madame Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DELIB : 8.5-062/2021 : VIDÉOPROTECTION DES ATELIERS MUNICIPAUX

Mme le Maire rappelle que par délibération du 04 octobre 2021 nous avons décidé de mettre en place un système de vidéoprotection sur nos bâtiments de la salle polyvalente A. Bourson et la maison du Centre du village avec son parking et la plaine de jeux s'y attenant.

Que nos ateliers municipaux sont en cours de réalisation et que dans notre marché, il n'est pas compris de système de vidéoprotection. Il s'agit d'un moyen de prévention des atteintes à l'ordre public et de lutte contre les auteurs d'infraction. La transmission et l'enregistrement d'images prises sur la voie publique par le moyen de la vidéoprotection permet notamment la protection des installations et des bâtiments publics ainsi que de leurs abords.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **De rajouter** les ateliers municipaux dans le projet de la vidéoprotection.
- **De Solliciter** des subventions de la part de la Région et de l'État

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du projet Vidéoprotection susceptible d'être éligible au Fonds Régional de soutien à l'équipement vidéoprotection et au titre du FIPD dans le cadre de l'appel à projet 2022.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 2 443,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention :

Approuve le projet présenté,

Approuve le plan de financement présenté ci-dessous,

Sollicite une aide de la Région au titre du Fonds régional de soutien à l'équipement de vidéoprotection

Sollicite une aide de l'Etat au titre du FIPD dans le cadre de l'appel à projet 2022

Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20211207-2021DEL062-DE
Reçu le 16/12/2021



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR**

Plan de financement :

Poste de dépenses	Montant HT	Origine de financements	Pourcentage	Montant
Vidéoprotection	2 443,00 €	ETAT : FIPD	30%	732,90 €
		REGION : Plan régional de soutien à l'équipement de vidéoprotection	50%	1 221,50 €
		Autofinancement		488,60 €
	2 443,00 €			2 443,00 €

VOTES :

13 POUR

1 ABSTENTION

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 08 décembre 2021
Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20211207-2021DEL062-DE
Reçu le 16/12/2021

